

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 2 février 2004, à 20:00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Serge Jacques, Steve Plante, Sylvain Vachon, Pierre Tardif et Jacques Bolduc, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire demande un moment de réflexion et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

13-2004

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la séance régulière soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

14-2004

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 5 janvier 2004 et de la séance spéciale du 15 janvier 2004 soient adoptés.

ADOPTÉ

15-2004

ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO. : 11-2004

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'annuler la résolution numéro 11-2004 suite à une modification apportée à la dite résolution sur les aménagements de bureaux. Monsieur Pierre

Tardif annule la résolution pour un manque de respect envers sa personne.

ADOPTÉ

16-2004

**AMÉNAGEMENT DE DEUX BUREAUX À L'HÔTEL DE VILLE EN
REMPACEMENT DE LA RÉOLUTION NO. 11-2004**

ATTENDU l'engagement de Monsieur David Rancourt comme nouvel employé, de la Municipalité de Saint-Victor, et qu'il devra avoir un local convenable pour exécuter son travail.

ATTENDU les coûts minimums reliés à ceux-ci, c'est-à-dire modification du système électrique, de ventilation, du système téléphonique, etc. et qu'un deuxième bureau sera obtenu par la nouvelle division de l'intérieur de l'Hôtel de ville.

ATTENDU le manque de rangement flagrant à l'Hôtel de ville (plusieurs documents importants de la municipalité, auxquels il faut référer à l'occasion, sont entreposés dans l'entre-toît du bâtiment.

ATTENDU l'absence de disponibilité adéquate de rangement (sécurisé; classeurs verrouillés) pour les organismes reliés à la municipalité, pour le maire et les conseillers à l'intérieur de l'Hôtel de Ville.

ATTENDU l'absence à l'Hôtel de Ville d'un lieu de rencontre adéquat (c'est-à-dire, calme, insonorisé et fermé à l'égard de tout passant) pour des rencontres spécifiques occasionnelles (rencontre des employés VS le maire, le maire VS d'autres professionnels ou représentant d'organismes municipaux).

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,

Et résolu d'aménager immédiatement l'intérieur de l'Hôtel de Ville. À savoir principalement; classeurs verrouillables pour diverses entités et mobilier de bureau minimal pour effectuer des rencontres.

Et résolu de confier ce mandat à Monsieur le Maire, Jean-Paul Bernard, et le secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Bélanger, le tout devant être réalisé et terminé dans les plus brefs délais. De plus, le conseil municipal décrète des travaux n'excédant pas 12 000,00 \$

Cependant, après avoir demandé à tous les conseillers, trois (3) étant d'accord avec cette résolution soient le Conseillers Messieurs Serge Jacques, Steve Plante et Sylvain Vachon et trois (3) étant en désaccord soient les Conseillers Messieurs Jacques Bolduc, Richard

Bélanger et Pierre Tardif, Monsieur le Maire Jean-Paul Bernard doit prendre position et il est d'accord avec cette résolution pour accepter de faire deux bureaux dans l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉ

17-2004

DEMANDE DE PROJET JEUNESSE TRAVAIL

ATTENDU la demande de Projet Jeunesse Travail pour avoir 1,00 \$ per capita pour le Projet Jeunesse Travail.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser Monsieur Marc Bélanger, secrétaire-trésorier, à faire le chèque à Projet Jeunesse Travail pour un montant de 1,00 \$ per capita, soit 2 480,00 \$.

ADOPTÉ

18-2004

PÉRIODE D'APPRENTISSAGE – DAVID RANCOURT

ATTENDU que le nouvel employé aura besoin d'une période d'apprentissage, afin de se familiariser avec l'ensemble du contexte de notre Municipalité, pour bien exécuter les tâches requises.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,

Et résolu que ce dernier bénéficiera d'une période de probation avant d'exercer pleinement sa tâche de contremaître. Durant cette période de probation, le chef d'équipe, de concert avec le contremaître continuera d'exercer le même rôle qu'actuellement auprès de tous les employés.

Et résolu que le contremaître aura le pouvoir d'exercer graduellement certaines fonctions, seulement lorsque le Maire, en collaboration avec le chef d'équipe auront jugé de sa compétence acquise en fonction des tâches exigées et qu'ils en donneront l'approbation verbale ou écrite au contremaître. Messieurs Richard Bélanger et Jacques Bolduc sont contre cette résolution.

ADOPTÉ

19-2004

REMERCIEMENT À JONATHAN BOLDUC

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de remercier Monsieur **Jonathan Bolduc pour son bon travail dans le Vic-Action.**

ADOPTÉ

Monsieur Serge Bergeron invite tout le Conseil à la réunion du Vic-Action qui aura lieu mercredi le 4 janvier 2004 à 18:30 heures.

20-2004

**RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2004- RÈGLEMENT
RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES
TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS
MUNICIPAUX**

ATTENDU que la paragraphe 14 de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q.,c. C-24-2) accorde à la municipalité le pouvoir d'adopter un règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur son territoire.

ATTENDU que la municipalité désire réglementer la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins publics dont l'entretien est à sa charge afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 5 janvier 2004.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que le règlement numéro 44-2004 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et le préambule qui précède en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Dans le présent règlement, on entend par :

- Loi: la loi sur les véhicules hors route (1996, chapitre 60) et ses amendements.
- Véhicules tout-terrain: les véhicules motorisés, munis d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kilogrammes.

ARTICLE 3

Tout véhicule visé à l'article 2 doit être muni de l'équipement requis en vertu de la Loi.

ARTICLE 4

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins suivants et sur les longueurs maximales prescrites suivantes, lesquels sont indiqués sur un plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

1. Période hivernale: 1^e décembre au 30 avril de chaque année.

- A) De la route de Tring à partir du 5^e rang de Saint-Victor jusqu'au chalet des Gilbert, sur une longueur de 1 kilomètre.

2. Saison estivale: du 1^e mai au 30 novembre de chaque année.

- A) De la route de Tring à partir du 5^e rang de Saint-Victor jusqu'au chalet des Gilbert, sur une longueur de 1 kilomètre.

ARTICLE 5

Sauf sur les chemins publics nommés à l'article 4, la circulation des véhicules tout-terrain est interdite à moins de 30 mètres d'une habitation, d'une installation exploitée par un établissement de santé ou d'une aire réservée à la pratique d'activités culturelles, éducatives, récréatives ou sportives.

ARTICLE 6

La permission de circuler est valide à la condition que le Club Les Harfangs de Tring-East Broughton assure le respect des dispositions de la Loi et du présent règlement.

A cette fin, le Club doit:

- Aménager et entretenir les sentiers qu'il exploite.
- Installer la signalisation adéquate et pertinente.
- Assurer la sécurité, notamment par l'entremise d'agents de surveillance de sentier.
- Souscrire à une police d'assurance de responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$.

ARTICLE 7

Le conducteur d'un véhicule tout-terrain doit respecter la signalisation routière et les règles de circulation édictées dans la Loi et ses règlements d'application.

ARTICLE 8

La vitesse maximale d'un véhicule tout-terrain est de 50 km/h sur les chemins visés par le présent règlement.

ARTICLE 9

Les agents de la paix et les agents de surveillance de sentier sont responsables de l'application du présent règlement.

ARTICLE 10

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 100\$ à 200\$.

ARTICLE 11

Ce règlement abolit tout règlement antérieurement adopté par le Conseil concernant la circulation des véhicules tout-terrain.

ARTICLE 12

Le présent règlement entrera en vigueur, selon la Loi et dès qu'il aura reçu l'approbation du ministre des Transports conformément à l'article 627 du Code de la sécurité routière.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BÉLANGER

21-2004

RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU TRANSPORT ADAPTÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR

Proposé par Monsieur Serge Jacques,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que la Municipalité de Saint-Victor adhère au transport
adapté pour l'année 2004. La contribution sera de 1,39
\$ per capita basée sur la population de statistique
Canada 2001.

ADOPTÉ

22-2004

VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES

Proposé par Monsieur Serge Jacques,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil
d'approuver la liste des personnes endettées envers la
Municipalité de Saint-Victor, pour taxes municipales. Il
est également résolu de mandater le secrétaire-
trésorier pour transmettre à la M.R.C. Robert-Cliche,
l'état des immeubles à être vendus pour taxes
municipales dues.

ADOPTÉ

23-2004

NOMINATION DU GARDE FEU MUNICIPAL

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer Monsieur Marc Bureau, 123 Rue Notre-Dame Saint-Victor G0M 2B0, garde feu municipal pour la Municipalité de Saint-Victor. Un montant forfaitaire de 400,00 \$ lui sera versé, pour ses services durant l'année 2004, soit au mois de décembre 2004. Une liste des permis émis devra être fournie à la Municipalité.

ADOPTÉ

24-2004

DEMANDE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU que plusieurs demandes ont été faites au Ministère des Transports afin de reconstruire ou refaire l'asphalte sur la Route 108 entre Beauceville et Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander au Ministère des Transports, s'il y a eu des démarches de faites pour reconstruire ou refaire l'asphaltage de la Route 108 et de bien vouloir envoyer une réponse, quant à sa décision, à la Municipalité.

ADOPTÉ

25-2004

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,

Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants soient approuvés et adoptés pour paiements :

| | |
|---------------------------|--------------|
| 1416 Dépanneur Doyon | 82,12 \$ |
| 1427 M.R.C. Robert Cliche | 6 541,36 \$ |
| 1429 Hydro-Québec | 3 904,97 \$ |
| 1426 Giroux et Lessard | 21 882,38 \$ |
| 1408 Extincteurs Kaouin | 17,25 \$ |
| 1409 Bernard Jolicoeur | 74,76 \$ |
| 1410 Hercule Fortin | 254,21 \$ |
| 1413 Garage Bizier | 11,50 \$ |
| 1414 Allicance coop | 287,10 \$ |
| 1415 Magasin coop | 1 121,73 \$ |
| 1416 Garage Marc Bureau | 450,28 \$ |
| 1418 Ateliers F.L.P.H. | 231,48 \$ |

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| 1419 Centre du Camion | 90,33 \$ |
| 1420 Laboratoire de canalisations | 603,88 \$ |
| 1421 Fonds des registres | 15,00 \$ |
| 1422 Hydro-Québec | 1 334,07 \$ |
| 11 Cogéco câble | 25,70 \$ |
| 12 Radio Onde | 161,04 \$ |
| 13 Wilson et Lafleur | 50,83 \$ |
| 16 Citicorp Finance Vendeur | 70,17 \$ |
| 17 Telus | 26,40 \$ |
| 29 Hydro-Québec | 31,19 \$ |
| 32 Telus mobilité | 198,32 \$ |
| 42 PitneyWorks | 222,08 \$ |
| 53 Essor | 27 178,44 \$ |
| 90 PME Partenaires | 1 594,07 \$ |

| | |
|----------------------------------|--------------|
| 91 Garage Bizier | 32,19 \$ |
| 92 Magasin Coop | 236,82 \$ |
| 93 Formiciel | 471,63 \$ |
| 94 Pièces Universelles | 309,57 \$ |
| 95 Ateliers F.L.P.H. | 60,48 \$ |
| 96 Béton St-Ephrem | 103,52 \$ |
| 97 Telus | 34,45 \$ |
| 98 Dépanneur Doyon | 46,95 \$ |
| 99 Éditions Yvon Blais | 293,08 \$ |
| 100 Armand Lapointe, Équipement | 98,09 \$ |
| 101 Beauce Chaîne | 1 719,62 \$ |
| 102 DEBB | 194,94 \$ |
| 103 Ferme Donald Vachon | 13 867,71 \$ |
| 104 Ind. Wajax Ltée | 274,37 \$ |
| 105 Sel Warwick | 7 631,75 \$ |
| 106 M.R.C. Robert-Cliche | 64 137,24 \$ |
| 107 Biolab | 323,51 \$ |
| 108 Aéro Feu | 9 026,04 \$ |
| 109 Alliance Coop | 797,33 \$ |
| 110 Alliance Coop | 9 435,81 \$ |
| 111 Centre du Camion Amiante | 1 130,97 \$ |
| 112 L.P. Tanguay | 104,98 \$ |
| 113 Extincteurs Kaouin | 103,46 \$ |
| 114 Supérieur Propane | 557,87 \$ |
| 115 Extincteur Ste-Marie | 530,84 \$ |
| 116 Essor | 654,00 \$ |
| 117 Consultants FBG | 1 564,34 \$ |
| 118 EBSCO | 326,83 \$ |
| 119 Garage Agricole Alain Bolduc | 32,60 \$ |
| 120 Citicorp Finance Vendeur | 80,17 \$ |
| 121 CitiCapital Technology | 1 132,21 \$ |
| 122 Gaétan Jacques Elect. | 998,70 \$ |
| 123 C.R.S.B.P | 8 853,52 \$ |
| 124 Jacques Bolduc | 15,00 \$ |
| 125 Sylvain Vachon | 15,00 \$ |

ADOPTÉ

26-2004

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BÉLANGER